

Règlement du Jeu Driver de bonheur

Du 13 au 26 septembre 2017

1. ORGANISATION

La société CHRONODRIVE, Société par actions simplifiée, au capital de 1 000 000,00 euros dont le siège social est situé à (59170) CROIX, Rue Du MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY, immatriculée au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS de LILLE METROPOLE sous le numéro 433 513 892, organise un jeu sans obligation d'achat, intitulé «Driver de Bonheur», du 13 au 26 septembre 2017 sur le site internet www.chronodrive.com et sur l'application mobile chronodrive.

2. QUI PEUT PARTICIPER ?

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure n'étant pas en incapacité juridique, et remplissant les conditions suivantes (le « Participant ») :

- doit être détenteur d'un compte client chronodrive valide.

À l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe et indirecte (y compris les concubins) et de manière générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation ou la gestion du jeu et/ou des membres de leur famille en ligne directe.

Ce jeu est limité à une seule participation par jour par foyer pendant toute la durée du jeu.

3. PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Pour participer au Jeu, le participant devra :

- Remplir un formulaire de contact en indiquant civilité, nom, prénom, adresse email et numéro de client sur un widget disponible sur le site www.chronodrive.com ou sur l'application mobile chronodrive.

4. DOTATIONS

Ce jeu permet de gagner :

- 10 paniers de courses d'une valeur de deux cents euros livrés au domicile des gagnants.

Le panier de courses comprend les produits suivants :

			P(U)	P(Q)
EAU CRISTALLINE	4607	2	1,05 €	2,10 €
SAN PELLIGRINO	20595	2	2,49 €	4,98 €

COCA	16192	1	3,29 €	3,29 €
LAIT	4723	1	4,89 €	4,89 €
CAPRISUN	180160	1	4,29 €	4,29 €

PQ	171313	1	7,79 €	7,79 €
SOPALIN	172224	1	1,79 €	1,79 €
LESSIVE	143816	1	5,99 €	5,99 €

TRESOR	194228	1	3,79 €	3,79 €
CHOCAPIC	31430	1	3,89 €	3,89 €
PRINCE	63594	1	3,45 €	3,45 €
TRONCHE DE CAKE	141845	1	1,79 €	1,79 €
PEPITO	2993	1	2,75 €	2,75 €
CROCO	166344	1	1,19 €	1,19 €
SCHTROUMPH	23730	1	1,15 €	1,15 €

SPAGHETTI	2113	1	0,95 €	0,95 €
COQUILLETES	10812	1	0,89 €	0,89 €
MACARONI	10811	1	0,95 €	0,95 €
RIZ BASMATI	164737	1	1,49 €	1,49 €
HARICOTS VERTS	87258	2	2,49 €	4,98 €
PETITS POIS	87248	2	2,75 €	5,50 €
COUSCOUS	6461	1	1,30 €	1,30 €

SAINT EMILION	80272	1	8,19 €	8,19 €
sac chrono	313855	10	1,00 €	10,00 €

			P(U)	P(Q)
BANANE	122402	1	1,99 €	1,99 €
POMME BIO	124574	1	3,69 €	3,69 €
ORANGE	123389	1	3,69 €	3,69 €

COURGETTE	4394	2	1,59 €	3,18 €
TOMATE	122780	1	3,49 €	3,49 €
POMME DE TERRE	4356	2	2,99 €	5,98 €
CAROTTE	102166	1	2,59 €	2,59 €
POIREAUX	4432	1	1,99 €	1,99 €
BROCOLIS	4404	2	1,39 €	2,78 €
CHOUX FLEUR	4405	1	1,99 €	1,99 €
SALADE	100938	1	0,89 €	0,89 €

EPICES "INDIEN"	139262	1	2,45 €	2,45 €
EPICES "MAROCCAIN"	139264	1	2,49 €	2,49 €

HUILE DE NOIX	90035	1	3,92 €	3,92 €
HUILE D'OLIVE	178927	1	6,31 €	6,31 €
VINAIGRE BALSAMIQUE	112716	1	2,54 €	2,54 €

			P(U)	P(Q)
YAOURT	14182	1	3,69 €	3,69 €
YAOURT	4084	1	1,69 €	1,69 €
BABYBEL	164133	1	4,99 €	4,99 €
BOURSIN	13459	1	1,85 €	1,85 €
KIRI	57909	1	3,45 €	3,45 €
ROBLOCHON	100133	1	5,04 €	5,04 €
CAMEMBERT	93730	1	2,85 €	2,85 €
EMMENTAL	152611	1	3,35 €	3,35 €
ŒUFS	178534	1	4,29 €	4,29 €
CREME FRAICHE	192173	2	2,09 €	4,18 €

ROTI DE BŒUF	170296	1	12,90 €	12,90 €
BOULETTES CHARAL	143161	1	3,69 €	3,69 €
VIANCHE HACHEE	116531	2	5,79 €	11,58 €
POULET	87130	1	5,29 €	5,29 €
ESCALOPE DE DINDE	188084	1	2,99 €	2,99 €

Relevé des prix effectués le 28 août 2017 sur le site www.chronodrive.com sur le magasin Chronodrive de Croix

5. DESIGNATION DES GAGNANTS :

- Pour ce Jeu, le personnel de la Société Organisatrice tirera au sort les gagnants.

Le tirage au sort des gagnants sera réalisé le 29 septembre 2017 dans les locaux du siège social par le personnel de la Société Organisatrice.

6. REMISE DES LOTS

Les gagnants seront informés par téléphone.

Le prénom et l'initial du nom des gagnants pourront être affichés en magasin et sur les réseaux sociaux.

Les dotations seront livrées au pied du domicile des gagnants par le personnel des magasins. Le personnel des magasins n'est pas autorisé à entrer dans le domicile des gagnants. La date de livraison sera prévue en accord avec les gagnants par le personnel du magasin qui les contactera par téléphone. La date de livraison ne devra pas excéder le 30 novembre 2017.

Ces lots ne pourront être versés en espèces, ne donner lieu à aucun échange ou remboursement, ni à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucune réclamation, aucun recours relatif au lot ou à ses attributions ne pourra être adressé à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

7. RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou de tout événement extérieur à sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée de ce fait.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de remise de lots ou en cas de mauvaise transmission ou de retard de retrait du lot lorsque ces événements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (notamment du gérant et/ou de la société fournissant l'abonnement) ou du Participant lui-même, notamment en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de destruction des informations fournies par les participants pour une raison imputable à un tiers ou au Participant lui-même.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude et/ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

8. DONNEES PERSONNELLES

Pour la prise en compte de votre participation au jeu, détermination des gagnants et attribution des dotations vous devez obligatoirement fournir certaines informations et données personnelles vous concernant (notamment Civilité, Nom, Prénom, Pays, Code postal, Ville, Téléphone Fixe/mobile, adresse postal, courriel). Le cas échéant, et avec votre accord, vous pourrez recevoir des informations et sollicitations commerciales des sociétés à marque Auchan et/ou de partenaires tiers selon l'option que vous aurez choisie.

Ces données seront traitées ou non de manière automatisée dans un fichier informatique. Dans le cadre de leur traitement, vos données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union Européenne en respect des réglementations et recommandations de la Commission Européenne et sous la responsabilité des sociétés d'Auchan Retail France, responsable de traitement.

Le destinataire des données est toute société d'Auchan Retail France et ses sous-traitants (et le cas échéant ses Partenaires, avec votre accord exprès en cochant la case "j'accepte de recevoir des informations/newsletter partenaires (ou formule analogue).

Les données seront conservées pendant toute la durée du jeu et dans un délai maximum de 3 mois à l'issu de la remise des lots aux gagnants, étant entendu que la publication sur un réseau social, quel qu'il soit, ne sera pas supprimé à l'issu de ces trois mois (et demeurera publié de manière publique) sauf demande exprès de votre part de suppression.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel dans le cas où vous ne pourriez plus exercer les droits précités

Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'adresse suivante, en joignant un justificatif d'identité:, en indiquant vos nom, prénom, e-mail et adresse. Vous pouvez également consulter notre Politique de gestion des données.

Service Client chronodrive

Jeu « Driver de Bonheur »

1 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny

59 170 Croix

Conformément à la réglementation en vigueur, cette demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du participant ainsi que l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Vous pouvez également vous inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Compte tenu du fonctionnement des réseaux sociaux (système de partage, et de republication) le Participant est informé que la suppression ne pourra être réalisé que sur la publication officielle effectuée directement par l'une des sociétés d'Auchan Retail.

Par ailleurs, toute demande de suppression de données personnelles obligatoires pour tenir compte de la participation au jeu seront réputées renoncer à leur participation.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

10. AFFICHAGE DU REGLEMENT ET DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement pourra être par ailleurs consulté à l'accueil des magasins chronodrive et sur internet à l'adresse suivante www.chronodrive.com/cgv et sur l'application chronodrive.

Le règlement complet est déposé et consultable auprès de l'étude SCP WARLOP MILLOIS SPATARI

11. ACCEPTATION DU REGLEMENT – LITIGES

La participation à ce jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect de celui-ci entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au présent Jeu devront être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante (au plus tard 30 jours après la date d'expiration du jeu) :

Service Client chronodrive
Jeu « Driver de Bonheur »
1 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
59 170 Croix

Tout litige ou contestation éventuels au concours et au présent règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel.

12. DROIT APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français.

Si tout ou partie de ces conditions de participation est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer.

Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Fait à Croix le 24 août 2017